



Partage de voix conseil des prud'hommes

Par **eric**, le **15/03/2011** à **16:16**

Bonjour, rnje suis passe devant le conseil des prud'hommes de marseille au mois d'octobre 2010 et j'ai reçu aujourd'hui le procès verbal de partage de voix et je suis reconvoque aux prud'hommes en octobre 2011.rncomment se déroule cette seconde convocation et est ce les memes juges qui vont etre présents. par avance merci.

Par **urigeo**, le **15/03/2011** à **17:55**

Pour la nouvelle audience, en plus des 4 conseillers prud'hommaux, siégera une juge "départiteur" (qui est un juge de métier). Ainsi constitué, le conseil pourra trancher.